



83720 - La femme médecin peut elle voyager avec un convoi de pèlerins sans un accompagnateur légal (mahram)?

question

Je sais qu'il n'est pas permis à la femme d'accomplir le pèlerinage sans un accompagnateur légal. J'ai voyagé l'année dernière avec un convoi de pèlerins, mais sans un tel accompagnateur. Cette année encore je n'ai pas d'accompagnateur .Or le convoi doit être accompagné par une femme médecin, et il n'y a pas de temps pour en chercher une autre. Dites-moi ce que j'ai à faire. Puisse Allah vous récompenser...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis à la femme de voyager sans un accompagnateur légal, même si le voyage est effectué dans le cadre du hadj ou de la oumra, en vertu de ce qu'al Boukhari et Mouslim ont rapporté respectivement (sous les numéros 1729 et 2391) d'après Ibn Abbas (P.A.a) selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **La femme ne voyage pas sans un accompagnateur légal, et aucun homme ne doit entrer chez elle sans la présence d'un mahram.**

- Un homme lui dit: **Messenger d'Allah! Je voudrais me joindre à l'armée telle...alors que ma femme veut accomplir le pèlerinage.**

- **Accompagne-la.**

S'agissant du pèlerinage surérogatoire, on interdit à la femme de l'effectuer sans mahram, d'après la majorité des ulémas. Certains affirment même que cela fait l'objet d'un consensus.

Le fait que le convoi soit tenu de se faire accompagner par une femme médecin et l'insuffisance du temps pour chercher une autre femme médecin ne vous permettent pas de partir avec eux



sans un accompagnateur légal.. Comment un fidèle pourrait il se rapprocher de son Maître à travers le pèlerinage ou une assistance offerte à autrui dans la désobéissance à Allah?!

Nous demandons à Allah de vous assister et de vous raffermir.

Allah le sait mieux.